

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport annuel sur le réseau de télécommunications Haut Débit INOLIA - Année 2006 - Présentation.

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contrat de délégation de service public portant sur le réseau de télécommunications à haut débit, a été notifié à son titulaire, LD Collectivités le 31 mars 2006.

La société Inolia a été créée le 25 juillet 2006. Elle se substitue à LD Collectivités, pour assurer l'exécution de la délégation.

Conformément aux dispositions de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 43 du contrat, le Déléataire a adressé à la Communauté Urbaine, un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation en 2006, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document doit être communiqué à l'Assemblée délibérante, afin qu'elle puisse en prendre acte et émettre toute observation utile au bon déroulement du contrat de délégation et au respect des engagements du Déléataire.

Il est rappelé que le contrat de délégation, établi pour une durée de 20 ans, prévoit que la S.A. Inolia est chargée de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation et la commercialisation du réseau métropolitain Haut Débit, à ses frais, risques et périls (article 27.1).

Le contrat prévoit, par une clause de retour à meilleure fortune, le partage de la productivité, si les résultats sont meilleurs que ceux figurant au plan d'affaires initial (article 28).

Le réseau métropolitain qui doit être achevé en septembre 2007, comprend le déploiement de 400 km de fibres optiques constitué d'infrastructures existantes, complété par la construction de nouvelles infrastructures (130 km environ).

Au 31 décembre 2006, on pouvait constater :

- Le raccordement de 17 répartiteurs et de 27 zones d'activité
- La réalisation de 199 km de génie civil, par la reprise d'infrastructures existantes
- La pose de 122 km de fibre optique (soit 30% du global).

Il est à noter que la date du 31 décembre 2006, prévue pour la livraison des sites de la phase 2, a été reportée au 18 février 2007, en raison des délais nécessaires à l'instruction des dossiers d'APS/APD, effectuée en liaison avec les services communautaires.

Pour l'année 2006 les faits suivants peuvent être signalés :

- la société INOLIA a été créée fin juillet 2006. L'exercice social, qui porte donc sur une durée de 5 mois, a été consacré au démarrage des travaux.
- le bilan fait apparaître l'absence de chiffres d'affaires, l'activité commerciale ayant débuté en 2007
- le Conseil de Communauté a autorisé par délibération :
 - * du 21 Juillet 2006, la signature de l'avenant n°1 au contrat portant sur la création de la société dédiée Inolia et le choix du nom du réseau
 - * du 22 décembre 2006, la signature de l'avenant n°2 modifiant le planning de déploiement et apportant quelques modifications mineures au phasage des sites raccordés.

Analyse du bilan comptable :

- **l'actif** s'établit à 1 042 217 €. Il comporte un actif total immobilisé de 510 534 €, correspondant notamment aux investissements engagés par la société (360 534 €) pour les travaux de génie civil, l'aménagement de sites techniques et les équipements actifs du réseau.
- **le passif** du même montant, inclut :
 - * le capital social : 37 000 €
 - * le 1^{er} acompte de la subvention du Délégant : 345 000 €
 - * le résultat de l'exercice : - 238 856 €
 - * les dettes fournisseurs (factures à recevoir) : 684 074 €
 - * les dettes sur immobilisations (frais d'études liés à l'APS) : 210 788 €

Analyse du compte de résultat :

Il fait état d'une perte de 238 856 € qui correspond aux charges d'exploitation (239 726 €) liées aux frais de personnel et aux honoraires (106 000 €) et au coût d'exploitation et de maintenance du réseau (134 000 €). Le poste produits financiers fait apparaître un crédit de 869 €.

Comparaison avec le plan d'affaires initial :

Le document figurant au contrat faisait état, pour la première année de la délégation, d'une perte de 679 000 €, pour une année pleine, avec la somme de 181 000 € au titre des produits d'exploitation.

Le résultat enregistré par la société en 2006 (-239 000 €) s'explique par la réduction de l'exercice à 5 mois et par l'évolution des données du marché des télécommunications, en secteur très concurrentiel.

L'analyse financière effectuée par le Centre Contrôle de Gestion de l'I.G.A. fait apparaître, qu'une attention particulière devra être portée sur les années à venir sur :

- les frais immobilisés et les différentes charges facturées par les sociétés du groupe (LD Collectivités, Louis Dreyfus Communication, Neuf Cegetel) car ces dernières ont un impact sur la mise en œuvre de la clause de partage de productivité figurant à l'article 28 du contrat, cité plus haut.
- le niveau des valeurs mobilières de placement et sur les produits financiers dégagés par les sicav.
- le montant des investissements (immobilisations) qui doit être en adéquation avec le financement de la collectivité (subvention d'investissement).

Conformément à l'article L 1411.14 du CGCT, le rapport annuel relatif à l'exécution de la délégation de service public Haut Débit Inolia, annexé à la présente délibération, sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il vous est présenté le rapport annuel adressé par la Société INOLIA, délégataire, dont il vous est demandé de prendre acte, et comportant :

- la présentation générale du projet avec le rappel des objectifs de la DSP
- un volet commercial incluant une analyse du marché
- un compte rendu technique
- un compte rendu financier

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. THIERRY GELLE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 13 JUILLET 2007